

Monsieur le député maire,
Monsieur le conseiller général,
Mesdames messieurs les maires,
Monsieur le curé,
Mesdames messieurs les élus,
Mesdames et messieurs,
chers amis,



Au nom du conseil municipal, pour notre commune, pour les Aurétois et les Aurétoises, pour toutes celles et ceux qui êtes ici et pour ceux qui vous sont proches, je forme les vœux les meilleurs pour l'année 2014 et plus personnellement permettez-moi d'y ajouter les années suivantes.

Le caractère convenu de ces propos ne doit pas vous faire douter de leur sincérité. Vous l'avez compris, lors des prochaines élections je souhaite qu'un nouveau maire soit élu. Et, tirant les leçons des premiers mois de 2008, je n'en dirai pas plus pour le moment à ce sujet.

Le changement sous toutes ses formes a pesé sur les initiatives municipales de l'exercice 2013 : celui qui stimule ou qui inhibe, celui qui contraint ou qui libère, celui qui aide ou qui pénalise. Bref le changement a été à l'origine de l'effervescence parfois imperceptible, quand les choses allaient mal, qui a régné tout au long de l'année 2013.

L'action en faveur des jeunes

Le changement initié par l'État pour abandonner la semaine d'école de quatre jours a entraîné la création d'un accueil de Loisirs et par là même, indirectement, a précipité les aménagements intérieurs et extérieurs des bâtiments municipaux du bourg pour permettre de les mener conjointement avec les travaux qui avaient pour objectif de changer la destination de l'abri du stade.

L'architecte qui s'était vu confier la totalité des missions de maîtrise d'œuvre depuis 25 ans, consulté comme d'habitude de manière informelle, n'a pas souhaité ou n'a pas pu nous remettre de proposition pour les travaux que nous envisagions à brève échéance. Je tiens néanmoins à le remercier pour l'aide qu'il nous a apportée, parfois bénévolement. Ce changement ne fut pas sans conséquences.

Notre volonté de compléter l'action de l'école auprès des jeunes en proposant des activités culturelles ou sportives ne date pas d'hier. Mais pour les différentes expériences qui ont été tentées, sans doute à cause de l'insuffisance des moyens qui y étaient consacrés, et en raison du petit nombre de participants, les résultats ont été parfois décevants.

Actuellement, les ateliers de hip-hop, de théâtre et de gymnastique et plus récemment l'école de football qui renaît donnent satisfaction ; je précise qu'ils ne sont pas exclusivement réservés aux habitants d'Aureil.

Rythmes scolaires et accueil de loisirs

Tirant les leçons du passé, pour la réforme des rythmes scolaires proposée par le Gouvernement, nous avons décidé de ne pas l'appliquer à minima. Pour les petites collectivités, en caricaturant un peu, elle consistait à attendre les enfants à la sortie de l'école

et, sans leur donner le temps de souffler, les faire chanter et danser jusqu'à 16h30, encadrés par du personnel communal ou associatif formé rapidement pour la circonstance. Après 16 h 30, les enfants qui restaient étaient envoyés en garderie traditionnelle.

Cette solution, pour peu que le personnel concerné accepte les nouveaux horaires, était financièrement intéressante, mais ne prenait pas en compte les difficultés que pouvaient rencontrer les enfants qui rentrent tard chez eux. Tendre vers plus d'égalité des chances, pour eux, ne devait pas rester un vain mot.

Même si, en raison d'une décision prise en juillet 2013, la CAF pénalise financièrement les collectivités qui ont fait ce choix, nous avons décidé de consacrer le créneau 15h45 16h30 :

- soit aux activités pédagogiques complémentaires qui relèvent de l'Education Nationale pour ceux qui y sont conviés
- soit à la détente assortie d'un goûter pour ceux qui restent après 16h30, moment à partir duquel les enfants, suivant le choix des parents, sont orientés :
 - soit vers la garderie traditionnelle,
 - soit vers les activités périscolaires organisées et dirigées par le personnel de l'accueil de loisirs.

A l'écoute des parents

Petit à petit les choses se mettent en place. Toutes les difficultés ne sont pas levées. Un point sera fait très prochainement avec les parents que nous souhaitons associer à notre réflexion avant de prendre les décisions qui s'imposeront.

Les projets de mars 1989

Je profite de l'instant pour ouvrir une autre parenthèse. Au lendemain des élections de 1989, la municipalité nouvellement élue, a décidé d'organiser une concertation avec un groupe de volontaires, qui n'étaient pas toujours des sympathisants, pour discuter le projet sur lequel la nouvelle municipalité venait d'être élue.

Avec une population à l'époque inférieure à 500 habitants, la commune ne pouvait pas envisager la création d'équipements collectifs de qualité ; les associations vivaient et l'école était sur le point d'être réduite à une seule classe.

Le groupe de réflexion a proposé l'objectif de 1000 habitants sur un territoire 1000 hectares. Pour mieux appréhender les contraintes inhérentes à ce choix, il faut savoir que les communes qui nous entourent, et comparables à la nôtre, ont une superficie moyenne de 3000 hectares pour des populations à peu près équivalentes.

Les cinq axes du projet de 1989 ne sont pas remis en cause, bien au contraire. Je les rappelle :

- Soutenir l'action de l'école
- Favoriser la vie associative
- Améliorer le cadre de vie et l'environnement
- Développer les solidarités
- Maîtriser le développement de l'habitat.

Une des premières décisions a été de doter la commune d'un Plan d'occupation des sols, transformé par la suite en Plan Local d'Urbanisme. C'est le meilleur, pour ne pas dire le seul moyen de maîtriser le développement de la population en évitant le clientélisme. La suite, la

plupart d'entre vous la connaissent et une large majorité des Aurétoises et des Aurétois l'ont approuvée à trois reprises.

Aujourd'hui la commune compte presque 1000 habitants, le recensement qui va débiter dans les prochains jours nous apportera plus de précisions quand Madame Rosalva Barry et Monsieur Gaston Chatard, désignés comme agents recenseurs, auront fini leur travail. Je vous remercie par avance de leur réserver le meilleur accueil.

L'école compte aujourd'hui près d'une centaine d'enfants. Scolariser ses enfants à Aureil n'est plus un sacrifice consenti par les parents pour contribuer à la survie de l'école. Elle est assurée sans recourir à un regroupement pédagogique, ce qui évite aux enfants les longues promenades en car.

L'impact de la réforme des rythmes scolaires sur le bâti

La réforme qui, un moment, a été présentée comme obligatoire dès septembre 2013, est appliquée. Elle est adossée à un accueil de loisirs agréé prévu pour 40 enfants à partir de 3 ans, conformément à ce qui avait été annoncé ici en janvier 2013.

Pour loger l'accueil de loisirs, les locaux ont été partagés ou réaffectés. Certains ont été réaménagés. Un nouvel espace a été proposé à ceux qui ont dû déménager. Pour ce faire, l'abri du stade a été transformé en salle d'activités socioculturelles et sportives dénommée plus communément "Le foyer de la Mare". Les travaux ont été menés conjointement avec ceux de l'école et du sous-sol de la salle des fêtes.

Un petit rappel historique me paraît ici nécessaire. Ce local a été construit par quelques bénévoles, pas beaucoup il faut bien le dire. L'essentiel de la tâche a été assuré par René Méraud, aidé en cela par quelques personnes, dont l'employé communal de l'époque, chargé de l'entretien. Les matériaux ont été achetés par l'Amicale Sportive, la compensation de la TVA obtenue via le budget communal. Logiquement et officiellement la commune devenait propriétaire de ce nouvel équipement.

Par la suite, et on peut à la rigueur le comprendre encore aujourd'hui, l'Amicale Sportive s'est comportée comme le véritable propriétaire, transformant ce local au fil des ans, parfois contre l'avis du représentant du véritable propriétaire qui devait en assumer la responsabilité. Ce qui n'était pas anodin car, compte tenu des utilisations qui en étaient faites, ce local devait être regardé comme un établissement recevant du public de 4^{ème} catégorie. C'est ce qui vient d'être fait au prix de nombreuses difficultés à surmonter, qui ont occasionné pour les travaux un retard important, ainsi qu'à l'école puisque les intervenants étaient les mêmes. Pour l'accueil de loisirs, nous aurions pu nous contenter d'un classement en 5^{ème} catégorie, beaucoup moins contraignant.

Aujourd'hui tout est rentré dans l'ordre et nous en sommes fort satisfaits. Ce local pourra être utilisé par les associations sportives ou culturelles et par l'accueil de loisirs pour que les enfants profitent des installations sportives et des espaces naturels qui les entourent.

Nous connaissons tous, quand l'individualisme de chacun prend le dessus, les difficultés engendrées par la cohabitation. Comme nous y sommes d'une manière ou d'une autre condamnés, il vaut mieux l'accepter et en tirer profit.

Nous souhaitons que le stade devienne un lieu de rencontres qui permette de découvrir les bienfaits du vivre ensemble. Les dirigeants des associations le savent bien : les enfants d'aujourd'hui sont les adhérents indispensables de demain.

Plus prosaïquement le partage de ce local à permis d'élargir le cercle des financeurs qui comprend:

- La CAF
- L'État
- Le Conseil Général
- La Fédération Française de Football
- La Ligue de Tennis du Limousin

Limoges Métropole : des moyens mutualisés

La perception des habitants pour Limoges Métropole change aussi. Il apparaît de plus en plus évident que Limoges Métropole prend, à notre place en toute légitimité, toutes les décisions nécessaires à l'exercice des compétences qui lui ont été transférées. Les plus importantes concernent l'assainissement collectif, la voirie, l'éclairage public.

Nous savions que les conséquences de ces transferts étaient importantes et que pour bénéficier des avantages escomptés il faudrait savoir en accepter les inconvénients même si le pouvoir de décision est exercé avec discernement, respect et considération pour les communes membres. Il n'en demeure pas moins vrai que ce pouvoir de décision s'éloigne du lieu sur lequel il s'applique.

Les élus, surtout les nouveaux, d'une commune de faible importance comme la nôtre, sont parfois surpris par l'importance et l'influence des services administratifs des collectivités territoriales comme la Région, le Département ou les établissements publics de coopération intercommunale.

Aujourd'hui nous pensons que la commune d'Aureil n'a pas de raison de regretter son choix. La mutualisation des moyens humains permet d'être plus efficace dans la prévision, la préparation et la réalisation des projets.

Le lissage des dépenses permet de réagir avec des moyens appropriés, sans commune mesure avec ceux dont nous disposions avant, pour faire face à des dépenses importantes pas toujours prévues : Les travaux du lotissement de la Gare, devenu rue de La Lande, en sont le meilleur exemple. Rien n'avait été fait ou presque depuis 40 ans. Sans doute parce qu'il y avait toujours le risque de casser demain ce que nous envisagions de faire aujourd'hui. Nous nous en apercevons maintenant. Si les trottoirs avaient été faits quand on nous le demandait, il faudrait les casser maintenant pour remplacer la canalisation des eaux usées. Tous les réseaux vont être refaits à neuf : eaux usées, eaux pluviales, eau potable, la voirie avec la chaussée et les trottoirs. A l'indispensable a été ajouté ce qui peut apparaître comme du superflu, c'est-à-dire l'enfouissement des réseaux électriques et la réfection complète de l'éclairage public.

L'Agglo ne peut pas tout payer. Dans ce cas précis elle sera aidée par

- Le conseil Général,
- Le syndicat d'Énergies de la Haute-Vienne,
- Le Syndicat des Allois.

La commune d'Aureil est invitée au tour de table à hauteur de 50% du coût du génie civil construit pour le réseau téléphonique sans possibilité de se faire compenser la TVA. Ces travaux se dérouleront tout au long de l'année 2014 et déborderont sans doute un peu sur 2015.

La restauration de l'église

Je terminerai mon propos par un sujet qui me semble des plus importants. C'est un projet qui n'a pas toujours reçu l'attention nécessaire et il en pâtit aujourd'hui. Je veux parler de la restauration des stalles, du retable et du maître autel de l'église. Nous savions depuis très longtemps que plus le temps passait plus l'état des stalles se dégradait. Il fallait y remédier le plus vite possible.

Ce n'est qu'au cours de ce mandat que les premières décisions ont été prises. Sur les conseils de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, nous avons fait faire une étude de faisabilité, puis désigné un architecte, consulté les entreprises pour la réalisation et obtenu l'accord de la DRAC et du Conseil Général pour participer au financement. Malheureusement, ce dossier, comme celui du foyer de la Mare n'a pas été retenu pour bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (la DETR). Devant notre insistance, le représentant de l'État a choisi l'avenir au détriment de la conservation du patrimoine en accordant une subvention pour le foyer.

Compte tenu des dépenses engagées sur les bâtiments du Bourg et du Stade, sur les enfouissements des réseaux téléphoniques, la commune aura du mal à assumer les quelque 40 000 € restant à sa charge pour la restauration du chœur de l'église. Nous avons donc décidé, avec la collaboration de la Fondation du Patrimoine, de faire appel à la générosité des entreprises, des Aurétoises et des Aurétois attachés à la sauvegarde de leur patrimoine et aux amis de la commune qui deviendront des membres bienfaiteurs.

Je lance donc un appel à votre générosité. Les imprimés nécessaires sont à votre disposition dans cette salle. Vous y trouverez les informations relatives à la réduction d'impôts qui vous sera accordée à la suite de votre don. D'avance je vous en remercie.

Qu'ils soient d'Aureil ou d'ailleurs, je remercie également toutes celles et ceux qui ont œuvré, souvent bénévolement, pour le bien commun tout au long de l'année.

Je vous invite maintenant à partager un moment de convivialité et je vous remercie de m'avoir écouté.

Daniel Demarty